



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2012
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 341^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 mai 2012, à 15 heures

Président : M. Diallo..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux intervenus depuis la réunion précédente du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question
de Palestine et les consultations avec les organisations de la société civile,
Office des Nations Unies à Genève, 3-5 avril 2012

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine
et réunion des Nations Unies de la société civile à l'appui de la paix entre Israël
et la Palestine, Organisation du Nations Unies pour l'éducation, la science
et la culture (UNESCO), Paris, 30 mai-1^{er} juin 2012

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

12-32689X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits nouveaux intervenus depuis la réunion précédente du Comité

2. **Le Président**, résumant certaines des activités et des événements qui sont intervenus depuis la réunion précédente du Comité, dit que le sommet de la Ligue arabe tenu à Bagdad le 30 mars a confirmé qu'une paix équitable et globale dans la région ne pourra être réalisée sans le retrait complet d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes sur les frontières existant le 4 juin 1967 et a appuyé la demande palestinienne tendant à ce que les Nations Unies reconnaissent l'État de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Le Président Abbâs de l'Autorité palestinienne a invité instamment le sommet à relancer l'initiative de paix arabe, un appel appuyé pleinement par le Comité.

3. Les 3 et 4 avril, le Comité a convoqué à Genève la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine sur la « Question des prisonniers politiques palestiniens dans les prisons et centres de détention israélien : incidences juridiques et politiques », suivie le 5 avril de consultations avec des organisations de la société civile.

4. Le 11 avril, les dirigeants du Quatuor ont publié une déclaration à l'issue de leur réunion à Washington dans laquelle ils se félicitent des projets de dialogue entre les parties et soulignent leur appui aux efforts positifs déployés par le roi Abdullah et le Ministre jordanien des affaires étrangères, M. Judeh. Ils ont demandé à la communauté internationale de mobiliser 1,1 milliard de dollars pour répondre aux besoins financiers de l'Autorité palestinienne en 2012. Ils ont également exprimé leur inquiétude à l'égard des violences commises par les colons en Cisjordanie et ont demandé à Israël de prendre des mesures efficaces à cet égard. Ils ont condamné les attaques à la roquette lancées depuis Gaza et ont souligné le besoin de calme et de sécurité pour les deux peuples. Ils ont exprimé leur inquiétude à l'égard des mesures unilatérales et provocatrices, y compris les activités continues de colonisation.

5. Le 17 avril, le négociateur palestinien principal, Saeb Erakat, a remis au Premier ministre israélien,

Netanyahu une lettre du Président Abbâs, qui réitère la demande palestinienne de reprise des pourparlers de paix, y compris la cessation de la construction de colonies et l'acceptation des frontières d'avant 1967 comme base de la solution des deux États. Dans la déclaration conjointe publiée à l'issue de la réunion, les deux parties expriment l'espoir que l'échange de lettres aidera à faire avancer la paix.

6. Le 24 avril, le Gouvernement israélien a légalisé trois avant-postes de colonies en Cisjordanie occupée.

7. Le 25 avril, le bureau du Comité a adopté une déclaration exprimant sa vive inquiétude à l'égard de la décision israélienne de légaliser les trois avant-postes; dénonçant la démolition impitoyable par Israël de maisons et d'habitations palestiniennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et demandant au Conseil de sécurité d'assumer ses obligations juridiques et de forcer Israël à arrêter la création de colonies et à les démanteler afin de sauvegarder la solution des deux États.

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

8. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) exprime la gratitude de sa délégation à la Division des droits palestiniens pour avoir organisé la projection du film *This is my land – Hebron*. Il est important que ce documentaire soit vu largement par le grand public, de manière que les crimes commis à Al-Khalil (Hébron) ne restent pas inaperçus ou impunis. L'orateur remercie les 45 pays de différents groupes politiques qui ont participé au débat du Conseil de sécurité qui a examiné de nombreuses questions politiques importantes et la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé. Le débat a reflété l'indignation internationale générale à l'égard des activités de colonisation israéliennes et la légalisation des trois avant-postes, ainsi que le ferme soutien apporté à la solution des deux États. Malheureusement, cette solution est compromise par la campagne de colonisation israélienne. L'orateur s'étonne de l'absence de volonté politique de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tendant à obliger Israël à respecter le droit international.

9. Le 17 avril, les prisonniers politiques palestiniens dans les prisons et centres de détention israélien ont commencé une grève de la faim massive en vue d'obtenir leur libération. Leur protestation a obtenu un

large soutien de la communauté internationale, puisque la libération des prisonniers politiques est une condition indispensable à l'instauration de la paix. La réunion réussie tenue à Genève les 3 et 4 avril a mis en relief le triste sort des prisonniers palestiniens et a abouti à un appel lancé aux gouvernements afin qu'ils déclarent leur position et obligent Israël à agir.

10. Un autre fait politique important réside dans la lettre que le président Abbâs a envoyée au Premier ministre Netanyahu, qui résume la position de l'Autorité palestinienne en ce qui concerne le mandat, les frontières et les questions de sécurité. Elle déclare que l'Autorité palestinienne accepterait que des tiers patrouillent les frontières de la Palestine pour garantir la sécurité des deux États, mais que les militaires israéliens doivent être retirés du territoire palestinien occupé. La lettre a été envoyée pour donner suite à la demande des dirigeants du Quatuor de commencer des négociations. Toutefois, Israël n'a pas répondu par écrit et il n'a guère de raison d'être optimiste, car Israël a réagi en intensifiant les activités de colonisation. Ce qui plus est, on vient d'annoncer que les élections parlementaires israéliennes auraient lieu en septembre 2012, ce qui servira d'excuse pour paralyser plus avant les pourparlers de paix. L'orateur demande à Israël de répondre positivement et de mettre fin à ses activités de colonisation. En outre, Israël devrait respecter les accords précédents et libérer les prisonniers détenus avant les accords d'Oslo.

11. La déclaration publiée par le Quatuor n'a pas répondu aux attentes des Palestiniens, mais l'orateur se félicite des expressions d'inquiétude à l'égard des violences commises par les colons, qui devraient être traduites en des mesures pratiques destinées à faire pression sur Israël afin qu'il cesse de protéger les colons. Pour terminer, il invite le Comité à faire avancer la quête palestinienne de leur propre État conformément à la solution des deux États. À cette fin, il faut lever le blocus de Gaza pour permettre le redressement économique de la région et la circulation des biens, conformément aux accords internationaux.

12. **M. Wright** (Directeur du Bureau de New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale du 8 décembre 1949 pour l'exécution d'un programme de secours et de travaux

pour les réfugiés qui résidaient en Palestine entre juin 1946 et mai 1948. L'Office fournit actuellement une assistance et une protection à quelque 5 millions de réfugiés dans cinq zones d'opérations, à savoir la Cisjordanie, Gaza, le Liban, la République arabe syrienne et la Jordanie. Il constitue une agence de développement humanitaire qui n'a aucun rôle politique. Il emploie au total 30 000 agents recrutés sur le plan national, qui sont des réfugiés palestiniens, et quelque 150 fonctionnaires internationaux financés par l'ONU. Il fournit toute une gamme de services importants, notamment en matière d'éducation, de soins de santé primaires, de secours et de services sociaux, d'infrastructure et de microfinancement, en vue d'améliorer l'environnement dans lequel vivent les réfugiés palestiniens et de leur permettre de répondre à leurs besoins élémentaires.

13. L'occupation israélienne continue à avoir une incidence négative sur les droits de l'homme des 850 000 réfugiés palestiniens en Cisjordanie. On estime que quelque 1 500 palestiniens, dont bon nombre de la communauté bédouine, ont perdu leur habitation à la suite de démolitions et d'expulsions. On a également constaté une augmentation de 30 % des violences commises par les colons contre les réfugiés palestiniens; entre janvier et la mi-avril, l'Office a enregistré plus de 160 incidents qui se sont soldés par des blessures causées à des réfugiés, y compris des mineurs.

14. Le blocus continu de Gaza empêche l'Office de répondre aux besoins croissants des 1,2 million de réfugiés qui y vivent. Toutefois, un léger assouplissement des restrictions mises par les autorités israéliennes à l'importation de biens à Gaza lui a permis de commencer à reconstruire les écoles et les logements endommagés pendant l'opération 'Plomb durci' en 2008 et 2009. Le nombre de camions entrant à Gaza a augmenté sensiblement, mais reste nettement inférieur à la moyenne de 2007. Il existe une pénurie persistante de matériaux de construction et les permis de construire sont émis par les autorités israéliennes avec des retards considérables.

15. Au Liban, les réfugiés palestiniens sont aussi fortement tributaires des services de l'Office, mais on espère que la modification de la législation du travail libanaise donnera aux réfugiés un plus grand accès au marché du travail et leur permettra d'obtenir des permis de travail. Les travaux de reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el Bared au Nord du Liban,

détruit en 2007, se poursuivent. Toutefois, il existe un découvert de quelque 180 millions de dollars, qui peut être comblé uniquement par des contributions additionnelles de la part des gouvernements.

16. Les 500 000 réfugiés palestiniens en République arabe syrienne sont relativement bien traités par les autorités syriennes, mais le conflit actuellement en cours dans ce pays a eu des effets directs sur les services de l'Office, notamment en ce qui concerne l'éducation et la santé. Un grand nombre de réfugiés ont perdu leur accès au marché du travail temporaire et leurs mouvements ont été restreints. Il faut un appui supplémentaire de la part de la communauté internationale sous forme de dons d'argent, de produits alimentaires et de fournitures scolaires. Il faut des ressources estimées à 28 millions de dollars pour financer les services fournis aux réfugiés. En Jordanie, qui abrite quelque 2 millions de réfugiés, la situation est bien meilleure, mais il y a toujours des obstacles à l'amélioration de la qualité et du fonctionnement des services de l'Office.

17. Le plus grand obstacle à la fourniture de services aux 5 millions de réfugiés dans toute la région réside dans le manque de ressources financières. Le budget total de l'Office s'élève à 1,3 milliards de dollars, dont 620 millions pour le fonds général, qui sert à financer les activités dans les domaines des soins de santé primaire, de l'éducation, des secours et de la protection. On prévoit un déficit de 55 millions pour le fonds général en 2012 malgré la générosité des principaux donateurs, à savoir l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Australie, qui représentent 80 % des contributions. Les dernières années, des États arabes, tels que l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis et le Bahreïn ont versé des contributions importantes à l'Office, et le Brésil vient de donner 7,5 millions de dollars. L'orateur remercie également l'Indonésie, la Malaisie et le Kazakhstan pour leurs dons et il se félicite du soutien accru reçu des autres pays d'Asie. L'Office fait tout son possible pour diversifier ses sources de financement, mais beaucoup reste encore à faire. L'orateur demande instamment à la communauté internationale de continuer à soutenir ses travaux, qui sont cruciaux jusqu'au moment où une solution juste et durable sera trouvée pour les réfugiés palestiniens vivant dans le Proche-Orient.

18. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) se joint à l'appel en faveur de ressources financières

additionnelles pour l'Office et invite tous les membres du Comité à faire des contributions généreuses afin que l'Office puisse accomplir son mandat en attendant qu'une solution soit trouvée. Le don du Brésil est le bienvenu, et l'orateur espère que le pays le renouvellera chaque année.

Rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et les consultations avec les organisations de la société civile, Office des Nations Unies à Genève, 3-5 avril 2012

19. **M. Grimm** (Malte), Rapporteur, dit que la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine tenue à Office des Nations Unies à Genève les 3 et 4 avril 2012 a été consacrée exclusivement à la question des prisonniers politiques palestiniens dans les prisons et centres de détention israéliens. Elle a compté sur la participation de représentants de gouvernements, de la Palestine, d'organisations intergouvernementales, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et des médias, ainsi que d'une délégation du Comité.

20. Les participants ont demandé instamment à Israël de respecter ses obligations internationales, dont la quatrième Convention de Genève. La question des prisonniers politiques palestiniens est maintenant une question concernant le statut final. La cessation de la pratique de détention administrative et la libération des prisonniers palestiniens incarcérés avant les accords d'Oslo représenteraient un geste important par Israël vers la reprise des négociations sur le statut final.

21. Eu égard aux violations de leurs droits politiques et humains subies par les prisonniers palestiniens, le Ministre des affaires des prisonniers de l'Autorité palestinienne, M. Issa Qaraqe, a demandé l'organisation d'une mission internationale d'établissement des faits sous les auspices de l'ONU pour déterminer les conditions de détention et d'une conférence des Hautes Parties contractantes de la Convention de Genève en vue d'assurer le respect du droit humanitaire international.

22. Lors des séances plénières, les participants ont traité des conditions de détention et des effets psychologiques de l'incarcération, en particulier sur les femmes et les enfants. On a fourni des détails sur les programmes gérés par le Ministère des affaires des

prisonniers et certaines organisations non gouvernementales (ONG) pour la réadaptation et la réinsertion des anciens prisonniers. Le recours par Israël à la détention sans procès, dite de détention administrative, a été critiqué vivement. Des experts ont également examiné l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève, étant donné qu'Israël refuse de reconnaître les combattants palestiniens comme des prisonniers politiques. Ces derniers sont qualifiés de criminels de droit commun, ou, plus souvent, de terroristes. L'emploi de tribunaux militaires pour juger des prisonniers palestiniens a également été condamné. On a examiné les mécanismes juridiques disponibles pour assurer le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que l'expérience de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de l'Irlande du Nord en ce qui concerne le règlement de la question des prisonniers politiques en tant que condition préalable à l'instauration de la paix. Tous les orateurs ont convenu qu'il fallait maintenir les pressions internationales sur Israël afin qu'il respecte le droit international.

23. La Réunion a été suivie de consultations avec des organisations de la société civile sur la question de Palestine. Des représentants de 12 de ces organisations ont participé à un échange franc et constructif sur la manière d'améliorer la coopération à l'appui de la cause palestinienne, entre autres grâce à l'organisation de manifestations parallèles durant les sessions du Conseil des droits de l'homme. Les organisations ont demandé au Comité de soutenir leur campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions contre Israël et à la Division de renforcer ses liens avec elles en vue de renforcer le soutien apporté à la réalisation des objectifs du Comité.

24. La délégation du Comité a également tenu des réunions avec le Représentant spécial de la Suisse pour le Moyen-Orient quant au meilleur moyen de convoquer une conférence des Hautes Parties contractantes; avec des fonctionnaires du CICR sur la situation des prisonniers palestiniens dans les centres de détention israélien et les effets possibles de la reconnaissance universelle de l'État d'Israël sur la question des prisonniers; avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le résultat de la récente session du Conseil des droits de l'homme et sur la préparation de la mission d'établissement des faits chargés d'enquêter sur les incidences des colonies de peuplement israéliennes sur

les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple palestinien; et avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) concernant la détermination du coût de l'occupation israélienne pour l'économie palestinienne à l'issue du séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien tenu au Caire les 6 et 7 février.

25. Enfin, tous les documents de la Réunion internationale, y compris les communiqués de presse et le rapport complet établi par le Secrétariat, seront publiés sur le site Web de la Division.

26. *Le Comité a pris note du rapport.*

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et Réunion des Nations Unies de la société civile à l'appui de la paix entre Israël et la Palestine, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 30 mai-1^{er} juin 2012

27. **Le Président** attirant l'attention sur le document de travail n°2, dit que le thème de la Réunion internationale sur la question de Palestine sera le rôle des jeunes et des femmes dans le règlement pacifique de la question de Palestine. La réunion de la société civile examinera la question intitulée « Action de la société civile en faveur de la cessation de l'occupation : mobiliser le pouvoir des jeunes et des femmes ». Elle mettra l'accent sur la manière de responsabiliser les femmes et les jeunes grâce à l'éducation, la formation et la fourniture de possibilités économiques et sur la manière de les associer davantage au processus politique. Les participants examineront également l'incidence des réseaux de médias sociaux sur la création d'une société palestinienne ouverte et sur la manière dont la communauté internationale peut améliorer la coordination de ses efforts avec les jeunes Palestiniens et Israéliens et les organisations de femmes aux fins de la réalisation d'une solution pacifique de la question de Palestine. Les experts de renommée internationale ont été invités à présenter des exposés et des invitations ont été envoyées à tous les États Membres et observateurs de l'ONU, ainsi qu'à des parlementaires, aux représentants des organismes des Nations Unies et des d'autres organisations intergouvernementales, aux représentants de la société civile et aux médias.

28. *Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire des deux réunions figurant au document de travail n° 2.*

Questions diverses

29. **Le Président** informe le Comité que le négociateur palestinien principal a été invité à informer le Comité sur le processus politique à la prochaine réunion.

La séance est levée à 16 h 15.